



Affiché le 30/11/2023

Compte rendu du  
Conseil municipal du 24 novembre 2023

Sous la présidence de Madame BEILLOT Christiane, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire empêché,

**Présents :** MM. Mmes –BEILLOT - CHABERT – FRAISSE – LIOTIER- FAURE- CHALENCON- -MOUNIER- -MASSON

**Secrétaire de séance :** M Chalencon Yannick

Absents excusés :

M FAVIER qui donne procuration à M FRAISSE

Mme BONNET qui donne procuration à Mme FAURE

Mme PAULET qui donne procuration à Mme BEILLOT

M BROSSE qui donne procuration à Mme LIOTIER

M DUCRAY qui donne procuration à Mme MOUNIER

**La séance est ouverte à 18 H 30.**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe procède à l'appel nominatif des élus.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose de désigner M Chalencon Yannick comme secrétaire de séance.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité que M Chalencon Yannick soit le secrétaire  
Pour le conseil municipal du 24 novembre 2023**

**ORDRE DU JOUR**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour

**Le procès-verbal du 6 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.**

**1- BUDGET EAU– DECISION MODIFICATIVE N°2**

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**VU** la délibération n°07042023-07 approuvant le budget eau 2023,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables,

Compte	Fonctionnement recette	Fonctionnement dépense
605 achat eau		- 3685.87
673 titre annulé		+ 3685.87
total		0

Après délibération, le conseil municipal à **l'unanimité**,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 relative au budget eau 2023 comme présentée ci-dessus.

**2- DETR 2024 Programme de Voirie**

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des voiries communales situées à Route d'Arzilhac, ruelle des Ouches, impasse de Tarsou et chemin de Vaures.

Les travaux seront réalisés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

**Le coût global est de 94 576.20 € HT**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DETR:	28 372.86 €
- Autofinancement :	66 203.34 €

Après délibération, le conseil municipal à **l'unanimité**,

- **APPROUVE** le montant global du programme de voirie 2024 de 94 576.20€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires évoqués ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3- INTEGRATION DES TERRAINS ET OU CHEMINS RURAUX NON REPERTORIES DANS L'ETAT DE L'ACTIF DE LA COMMUNE**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que les collectivités territoriales disposent d'un patrimoine destiné à leur permettre de remplir les missions qui leur sont dévolues.

Une tenue rigoureuse de l'inventaire permet de l'inventaire permet donc de trouver une information complète et transparente sur le patrimoine d'une collectivité ainsi que sur la valorisation. Cependant, l'ensemble des terrains et/ou chemins ruraux ne sont pas tous inscrits à l'heure actuelle dans l'état de l'actif de la commune.

Afin de faciliter les échanges et sur le conseil du Trésorier, ces biens non-inscrits seront valorisés et intégrés à l'actif pour un montant de 25.00 euros/m<sup>2</sup> pour les terrains situés en zone U, de 1.00 euros pour les terrains situés en zone N.

Le conseil Municipal à **l'unanimité** ;

- Décide que les biens non-inscrits dans l'état de l'actif de la commune de Beaux tels que les chemins ruraux ou terrains communaux seront intégrés à l'actif et valorisés pour un montant de 25.00 euros/m<sup>2</sup> pour les terrains situés en zone U, de 1.00 euros pour les terrains situés en zone N.
- Charge M Le Maire du suivi de cette décision.

#### **INFORMATIONS**

#### **Christiane BEILLOT 1ere Adjointe**

- 1-La prochaine édition des échos de Beaux sortira au cours 1er trimestre 2024.
- 2-Après négociation les assurances de la commune vont être confiées à GROUPAMA

#### **Marie-Josèphe PAULET – 2<sup>ème</sup> Adjointe**

Etat des demandes d'urbanisme.

- **6 Déclarations Préalables :**  
Valette Hervé mur de clôture(Malataverne)

Paulet Jonathan rejointement de l'ensemble des murs de la maison (Le Guéret)  
Charrel Charles division en vue de construire (le Champ Malataverne)  
Alti solaire installation générateur photovoltaïque (le sablon)  
Chalaye Christian piscine enterrée (Peyre)

**Éric FRAISSE 3ème Adjointe**

Les travaux de terrassement de l'éclairage du stade de foot sont terminés.

**Dominique LIOTIER 4ème Adjointe**

Le traditionnel repas des aînés a eu lieu le samedi 4 novembre 2023.

Fin de la séance à 19h30

Mme Beillot Christiane  
1<sup>ère</sup> adjointe  
Nouveau le mardi après-midi.

